



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Installations classées pour la protection de l'environnement

COMMUNE NOUVELLE DE BEAUPRÉAU-EN-MAUGES

Par arrêté préfectoral DIDD -n° 251 du 10 octobre 2018, une enquête publique est ouverte en mairie de BEAUPRÉAU-EN-MAUGES, **du 5 novembre 2018 à 13 h 30 au 5 décembre 2018 à 17 h 00**, soit pour une période d'environ 30 jours, sur la demande présentée par Monsieur le président directeur général de la S.A.S. BRANGEON SERVICES, en vue du projet d'augmentation de la capacité annuelle de l'ISDND et la création d'un casier amiante et un casier "ISDI 3+", situé "Bois Archambault" LA POITEVINIERE 49600 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES, activité relevant de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Cette demande comporte notamment **un résumé non technique, une étude d'impact, une étude de dangers.**

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera déposé à la mairie de BEAUPRÉAU-EN-MAUGES afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures habituels de la mairie de BEAUPRÉAU EN MAUGES, **soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00.**

Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire-enquêteur à la mairie de BEAUPRÉAU-EN-MAUGES, qui les annexera au registre d'enquête ou envoyées en préfecture à l'adresse électronique : **pref-stockagedechetsbrangeon49@maine-et-loire.gouv.fr**

Le dossier sera également consultable sur un poste informatique à la préfecture d'Angers (Bureau des procédures environnementales et foncières) du lundi au vendredi de 9 h 00 à 11 h 30 et de 14 h 15 à 16 h 15.

Monsieur Raymond LEFEVRE, nommé commissaire-enquêteur par décision du tribunal administratif de Nantes en date du 16 août 2018, recevra en personne à la mairie de BEAUPRÉAU-EN-MAUGES, les observations du public, les :

- **lundi 5 novembre 2018 de 13 h 30 à 17 h 00**
- **vendredi 16 novembre 2018 de 13 h 30 à 17 h 00**
- **mardi 27 novembre 2018 de 13 h 30 à 17 h 00**
- **mercredi 5 décembre 2018 de 13 h 30 à 17 h 00**

A compter de la date de publication de l'avis d'ouverture d'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance et obtenir communication du dossier d'enquête publique à la préfecture de Maine-et-Loire – Bureau des procédures environnementales et foncières . Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de BEAUPRÉAU-EN-MAUGES, à la préfecture de Maine-et-Loire – Bureau des procédures environnementales et foncières, et sur le site Internet de la préfecture de Maine-et-Loire (<http://maine-et-loire.gouv.fr/> - rubrique publications – enquête publique - ICPE).

Le présent avis, le dossier et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement et les observations du public formulées pendant l'enquête sur l'adresse électronique ci-dessus seront publiés sur le site Internet de la préfecture (<http://maine-et-loire.gouv.fr/>).

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions ou la décision de refus, sera prise par arrêté du préfet de Maine-et-Loire.